

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHARGEY-LES-PORT



SEANCE DU 18 MARS 2025

Date de la convocation : 13/03/2025

Date d'affichage : 13/03/2025

Nombre de membres en exercice : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 mars à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Antoni MAGNIN, Maire.

Présents : MAGNIN Antoni, BLOUET Sébastien, ZONI Romain, JACQUEMIN Jennifer, BLOUET Émeline, DURGET Julien.

Absents excusés : LOMBARDO Jean-Pierre, GALLET Alexia, MAGNIN Fabrice, ANDRE Marie-Charlotte, DURGET Manon (pouvoir à DURGET Julien).

M. Julien DURGET a été désigné en qualité de secrétaire.

Subventions aux associations

Le Maire a présenté un état des subventions versées en 2024 aux associations :

- Le Souvenir Français – Comité de Port-sur-Saône : 100 euros. (En retour, le Souvenir Français a contribué à hauteur de 500 euros pour la nouvelle plaque du monument aux morts, inaugurée en 2024)
- Le Don du Sang – Comité de Port-sur-Saône : 100 euros.
- ADMR de Port-sur-Saône : 100 euros.

Après discussion, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de renouveler ces subventions pour l'année 2025, chacune à hauteur de 100 euros.

Travaux de voirie pour l'année 2025

Le Maire a fait un rappel des discussions et des orientations définies lors de la réunion précédente concernant les travaux de voirie 2025 et a présenté l'estimatif des coûts qui a été rendu par le bureau d'études BC2i, missionné par la Communauté de Communes Terre de Saône, compétente en matière de voirie.

1. Rue des Écoles (10 189€) :

- Mise en place d'un CC1 au droit du mur de soutènement et l'application d'enrobé entre ce CC1 et le mur, avec la pose de 6 gabions pour éviter que les voitures ne « basculent » dans le vide ;
- Création d'un trottoir en vis-à-vis le long de la haie de lauriers ;
- Reprise d'une rive de chaussée endommagée, au-dessus du cimetière.

2. Chemin du ruisseau (10 405€) :

- Reprise de la chaussée depuis la RD56, jusqu'à la traversée des bêtes de l'exploitation agricole, avec une purge, le rechargement d'une partie de la rive et la mise en place de GNT au droit de l'entrée de parc ;
- Reprise de l'accès à l'exploitation agricole, côté village.

3. Rue du Faubourg, mur de soutènement (13 990€) :

- Mise en place d'un soutènement entre la rue et la voirie en contrebas pour remplacer le soutènement actuel en pierre.

4. VC n°3 Chargey à Arbecey (11 880€)

- Enduit au bitume fluxé amélioré sur la VC3 qui a été reprise l'année dernière.

Après discussion et en fonction des crédits disponibles pour l'année 2025, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité :

- De finaliser les travaux de voirie rue des Écoles ;
- De réaliser la réfection d'une partie du chemin du Ruisseau ;
- De finaliser les travaux de voirie VC n°3 ;
- De retirer du programme 2025 la réfection du mur de soutènement rue du Faubourg.

Taxe de voirie

Le Maire a rappelé que le tarif de la taxe de voirie, fixé à 8,00€ par hectare, n'a pas été augmenté depuis 2014, alors que le coût des travaux de voirie a considérablement augmenté en raison de l'inflation.

Cette taxe génère environ 5 500 euros de recettes par an, tandis que la commune investit 21 000 euros hors taxes chaque année dans l'entretien et l'aménagement des voiries. Le Maire précise toutefois que cette somme ne concerne pas exclusivement les voiries soumises à cette taxe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer la taxe de voirie à 10,00€ l'hectare pour l'ensemble des terrains remembrés, avec effet au 1^{er} janvier 2026.

Vote des taux d'imposition 2025

Le Maire a présenté un historique de l'évolution des taux d'imposition sur la commune de Chargey-les-Port avec des augmentations qui ont eu lieu en 2011, 2012, 2014, 2015 et 2018. Depuis la nouvelle mandature de 2020, les taux n'ont pas été augmentés, malgré une hausse significative des dépenses de la commune due à l'inflation, à l'augmentation des coûts de l'énergie, des assurances, des contributions au SDIS 70, etc...

Le Maire a présenté trois scénarios d'augmentation des taxes foncières, avec leurs impacts financiers respectifs. Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de retenir le scénario n°1, qui prévoit une augmentation minimale des taxes foncières afin de limiter la surcharge fiscale pour les foyers, tout en permettant à la commune de faire face à l'augmentation des dépenses de fonctionnement.

TFB : 35,70 %

TFNB : 26,62%

THLV : 5,25 %

Informations diverses

- Arliane Diagnostic Immobilier a réalisé un diagnostic amiante sur le bâtiment de la colonie le 6 mars 2025. Trente-quatre prélèvements ont été effectués. Les résultats, reçus le 13 mars 2025, indiquent la présence d'amiante dans les panneaux de cloisons (2e étage), dans une plaque en fibro-ciment (rez-de-chaussée) et dans les colles à carrelage (rez-de-chaussée – lavabos).
- La SICAE'EST est intervenue le mercredi 12 mars 2025 afin de déplacer le compteur électrique de la colonie, qui alimentait l'atelier communal et la salle des fêtes. Il est désormais raccordé directement à la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire
Antoni MAGNIN

